

Lyon, le 30 octobre 2020

Le Directeur général

Réf : 2020-130

Monsieur le Préfet
Château des Ducs de Savoie
Place Caffé - BP 1801
73018 Chambéry cedex

Objet : Avis ARS – Mesures de protection sanitaire dans le département de la Savoie

Monsieur le Préfet,

Suite à votre sollicitation quant aux mesures de protection sanitaire de la population départementale que vous entendez prendre portant obligation du port du masque à l'ensemble du département de la Savoie, je vous livre ci-après des éléments chiffrés qui confirment l'opportunité de cette mesure.

L'épidémie Covid-19 évolue défavorablement sur l'ensemble du pays. Depuis le 5 octobre les taux d'incidence et de positivité sont en très forte augmentation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le département de la Savoie, déclaré en état d'urgence sanitaire comme l'ensemble du territoire national depuis le 17 octobre 2020 (décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020).

Dans le département de la Savoie, le taux d'incidence pour la population générale est **pour la semaine du 20 au 26 octobre** de **701,9** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de **30,1 %** (source SPF GEODES).

A titre comparatif vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux savoyards des dernières semaines :
S42 : TI 364,4 et TP 18 • **S41** : TI 194,2 et TP 13% • **S40** : TI 87,4 et TP 7,6 • **S39** : TI 65 et TP 5,78

Par ailleurs, **le département de la Savoie** compte à ce jour **35 clusters** à criticité élevée.

S'agissant de l'hospitalisation, la Savoie comptabilise 247 patients hospitalisés au 29 octobre (ils étaient 114 au 22 octobre, 42 au 15 octobre, et 19 au 7 octobre) dont 19 patients en réanimation/soins intensifs (contre 9 le 22 octobre et 4 le 15 octobre).

L'ensemble de ces éléments soulignent la forte intensité de circulation virale Covid-19 sur tout le territoire départemental (par ailleurs en progression constante) nécessitant le maintien des mesures de protection sanitaire pour limiter la propagation du virus Covid-19, dont le port du masque, pour l'ensemble de la population savoyarde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL